



MIVITA

Pour les hommes de 13 à 25 ans

SE TROUVER SOI-MÊME

L'ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE ADÉQUATE TOUT AU LONG DE LA VIE

La vie n'est que changement. Et il n'en va pas autrement de la santé: si, toute votre vie durant, vous devez faire attention à un certain nombre de besoins de santé, d'autres thèmes ne revêtent une importance que dans des phases précises de la vie.

Mivita combine cette approche flexible avec des prestations concrètes parfaitement adaptées à votre phase de vie actuelle. Et les choses fonctionnent de façon tout à fait automatique: nous adaptons simplement votre assurance en fonction de votre âge. Cette forme d'assurance complémentaire avec adaptation automatique à votre phase de vie est une exclusivité Atupri en Suisse.

Avec cette solution intelligente, vous combinez les prestations de l'assurance de base légale avec les prestations de Mivita. Vous bénéficiez toujours d'une couverture d'assurance judicieuse et ne payez que pour les prestations dont vous avez besoin dans votre vie.

Avec Mivita, **les prestations générales** (médecine alternative, lunettes, voyages à l'étranger, p. ex.) sont toujours assurées indépendamment de l'âge et du sexe. La formule Mivita destinée aux hommes de 13 à 25 ans couvre en outre d'autres **prestations spécifiques** propres aux hommes jeunes. Songeons notamment aux traitements contre le surpoids ou aux prestations dentaires.

Vous souhaitez en apprendre davantage?

Sur atupri.ch, vous trouverez la description détaillée de nos prestations d'assurance et participations aux coûts.

Direction
Atupri Assurance de la santé SA
Zieglerstrasse 29
3001 Berne

no tél. : 0800 200 888

e-mail : info@atupri.ch

| TYPE DE PRESTATION | EXPLICATIONS | VOLUME DE PRESTATION | REALA | EXTENSA |
|---|---|--|------------|------------|
| Médicaments non remboursables* | | Pourcentage des coûts | 90% | 90% |
| Médecine alternative | Voir la liste des traitements, des thérapeutes et des naturopathes admis | Pourcentage des coûts Maximal CHF par année civile | 50%, 1'500 | 75%, 2'500 |
| Couverture des frais hospitaliers pour soins aigus | Division commune dans toute la Suisse, couverture des frais selon le tarif admis | | | |
| Transports | - Transports d'urgence et transfert vers un autre hôpital ou une autre clinique - Actions de recherche et de sauvetage | Maximal CHF par année civile | 20'000 | 30'000 |
| | - Transports pour les traitements ambulatoires hors du domicile | Pourcentage des coûts | 50% | 50% |
| Moyens auxiliaires (lunettes p.ex.) | - Lunettes, lentilles de contact | | 50%, 300 | 50%, 400 |
| | - Chaussures et semelles orthopédiques, lecteurs de glycémie et appareils de mesure de la tension artérielle (sélection)* | Pourcentage des coûts Maximal CHF par année civile | 50%, 750 | 50%, 1'000 |
| Laser ophtalmique | Opération corrective des troubles oculaires au laser | maximum CHF, tout au plus tous les 5 ans (délai de carence de 12 mois) | | 1'000 |
| Prévoyance santé | Exemple: vaccinations avant un voyage à l'étranger | Pourcentage des coûts | 90% | 90% |
| Promotion de la santé | Domaines: dos, fitness*, cours spécifiques | Pourcentage des coûts, par domaine Maximal CHF par année civile | 50%, 200 | 50%, 300 |
| | * Fitness: soins thermaux, sauna (abonnement à la saison ou à l'année) et test de Conconi inclus | | | |
| Location de matériel médical* | Exemples: lits médicalisés, matelas antiscarras, stimulateur musculaire, déambulateur | Pourcentage des coûts | 90% | 90% |
| Voyage à l'étranger | Prestations pour les frais médicaux, le transport et les frais de modification | Selon les conditions complémentaires d'assurance (CCA) | | |
| Assurance protection juridique des patients | Protection juridique en cas de litige avec les prestataires de service | | | |
| HomeCare (garde d'enfants) | Pour la garde d'enfants malades à court terme lorsque les parents travaillent et qu'un autre encadrement n'est pas possible | Montant en CHF par heure, max. 30 heures par année civile | | 40 |

Prestations spécifiques: en fonction de la phase de la vie et du sexe

| TYPE DE PRESTATION | EXPLICATIONS | VOLUME DE PRESTATION | REALA | EXTENSA |
|------------------------------|--|---|------------|------------|
| Acné* | Soins chez l'esthéticienne, médicaments | Pourcentage des coûts Maximal CHF par année civile | 60%, 1'000 | 60%, 1'500 |
| Surpoids* | Traitement du surpoids avec l'accord du médecin-conseil: médicaments, conseils nutritionnels, séjours hospitaliers, programmes ambulants | | | |
| Chirurgie plastique* | - Correction des oreilles décollées - Correction de cicatrices, avec l'accord du médecin-conseil | | | |
| Psychothérapie* | Traitement par un(e) psychologue agréé(e) | | | |
| Prestations dentaires | Soins dentaires | Pourcentage des coûts Maximal CHF par année civile | 60%, 500 | 60%, 1'000 |
| | Orthodontie | (Délai de carence 6 mois) | 80%, 3'000 | 80%, 5'000 |

* Seulement sur prescription médicale

Toutes les données fournissent une vue d'ensemble à titre d'information et ne sont pas exhaustives.
La loi fédérale sur le contrat d'assurance LCA et les conditions générales d'assurance CGA sont déterminantes.